



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 75865

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes d'allergies alimentaires des enfants dans les cantines scolaires. Malgré la circulaire publiée par le ministère en 1999 prenant en considération ces allergies, une majorité de parents ne prennent pas l'initiative de signaler, au gestionnaire de cantine, les intolérances alimentaires de leurs enfants qui ne peuvent donc bénéficier d'un régime spécifique. Aussi, il souhaiterait savoir s'il entend mener une campagne d'information sur le sujet, auprès des parents, par le biais des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75865

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2272